



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 04.11.2024
Et publication ou notification

Du 05.11.2024
Le Maire,

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 20

N°DEL 2024_08_093_2

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

Objet : FINANCES

Décision modificative n°3 du budget principal

Présents :

Bernard JOBERT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Julie HIVERT
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT
Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Pierre MONETON donne procuration à Julie HIVERT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVÉRIE donne procuration à Yves NONJARRET
Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Linda TRIBET
Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Secrétaire de séance :

Monsieur Yves NONJARRET

Monsieur Yves NONJARRET présente à l'assemblée délibérante la décision modificative N° 3 du budget principal :

Il explique que dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, des ajustements de crédits par décision modificative sont nécessaires sur les dépenses et recettes, en section de fonctionnement et d'investissement.

nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
611		D	F	R	Admin. générale de la collectivité Contrats de prestations de services	-15 000,00	
64111		D	F	R	Admin. générale de la collectivité Rémunération principale titulaires	70 000,00	
64168		D	F	R	Voirie communale Autres emplois aidés	3 000,00	
6453		D	F	R	Admin. générale de la collectivité Cotisations aux caisses de retraites	20 000,00	
6456		D	F	R	Admin. générale de la collectivité Versement au F.N.C. supplément familial	7 000,00	
023		D	F	O	Opérations non ventilables Virement à la section d'investissement	-100 000,00	
6541		D	F	R	Opérations non ventilables Créances admises en non-valeur	3 600,00	
66112		D	F	R	Opérations non ventilables Intérêts - Rattachement des ICNE	15 000,00	
673		D	F	R	Opérations non ventilables Titres annulés (sur exercices antérieurs	-3 600,00	
					TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	0,00	
					TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		0,00
					SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
2128	242	D	I	R	Autres agencements et aménagements DEVELPT TOURISTIQUE	-198 000,00	
21351	241	D	I	R	Bâtiments publics AMENAGEMENT LOCAUX	-1 100,00	
21351	294	D	I	R	Bâtiments publics AMENAGEMENT EHPAD	5 120,00	
2152	242	D	I	R	Installations de voirie DEVELPT TOURISTIQUE	282 000,00	
2158	237	D	I	R	Autres inst.,matériel,outil. techniques ACQ MATERIELS DIVERS	-530,00	
2158	241	D	I	R	Autres inst.,matériel,outil. techniques AMENAGEMENT LOCAUX	1 100,00	
21848	237	D	I	R	Autres matériels de bureau et mobiliers ACQ MATERIELS DIVERS	987,00	
2188	237	D	I	R	Autres immobilisations corporelles ACQ MATERIELS DIVERS	-5 120,00	
2188	249	D	I	R	Autres immobilisations corporelles POLE CULTUREL	-457,00	
2313	296	D	I	R	Constructions COMPLEXE PETITE ENFANCE	-28 000,00	
2313	249	D	I	R	Bibliothèques, médiathèques Constructions POLE CULTUREL	-12 000,00	
2313	292	D	I	R	Constructions FRANCE SERVICES MAISON	12 000,00	
2315	264	D	I	R	Install., matériel et outill. technique PROTECTION INCENDIE	-400 000,00	
2315	257	D	I	R	Install., matériel et outill. technique GROUPE SCOLAIRE	-56 000,00	
2764		D	I	R	Créances/particuliers, pers. droit privé	300 000,00	
					TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	-100 000,00	
021		R	I	O	Virement de la section de fonctionnement		-100 000,00
					TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		-100 000,00
					SECTION D INVESTISSEMENT	-100 000,00	-100 000,00
					BALANCE GENERALE	-100 000,00	-100 000,00

Les mouvements à apporter au budget principal 2024 sont les suivants :

- Vu** le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6
- Vu** l'instruction comptable M57,
- Vu** la délibération N° 2024_03_032_18, portant approbation du budget primitif 2024 de la commune ;
- Vu** la délibération N° 2024_06_067_5, portant approbation de la décision modificative N°1 budget primitif 2024 de la commune ;
- Vu** la délibération N° 2024_07_083_11, portant approbation de la décision modificative N°2 budget primitif 2024 de la commune ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante

- **D'approuver** la décision modificative n° 3 du budget du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Yyes NONJARRET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

05 NOV. 2024

Le Maire

